

**Ignorance ou manipulation des élus régionaux par M. Arcangeli ?
A propos du communiqué de presse des élus Europe Écologie du Conseil régional Midi Pyrénées :
« Battue à l'ours ou bizutage du nouveau Ministre de l'Écologie ? » du 29-07-2013**

Pesons nos mots : ce communiqué de presse est atterrant par son ignorance totale du dossier ours et ses approximations. C'est inquiétant pour des élus à un tel niveau de responsabilité. Reprenons dans l'ordre :

MENSONGE : « *les ours tuent chaque année en moyenne 200 brebis dans les Pyrénées sur un cheptel de 600.000 têtes, soit 0,03 %* »

Il ne viendrait à l'idée d'aucun élève de 1^oS de formuler **une telle ânerie statistique : confondre deux échelles d'analyse différentes. En effet les ours sévissent dans certains secteurs où ils sont rassemblés : la seule comparaison valable est celle de la situation sur ces estives avant l'ours et aujourd'hui.** Les chiffres sont sans appel, pas seulement pour les pertes directes, il y a aussi les effets induits sur l'état des troupeaux, les avortements, le travail de plus en plus impossible des éleveurs et bergers concernés etc.

Et la présence de bergers et patous n'y change strictement rien !

MENSONGE : *la « procédure d'infraction » de la Commission Européenne pour non viabilité...*

... mais **ce sont les associations financées par notre pays qui ont porté plainte contre lui.** En septembre 2011 déjà M. Arcangeli au nom de l'ADET avait attaqué la France qui cette année là lui avait versé 130.000 € de subvention sans doute à cet effet : mordre la main qui vous nourrit.

Réponse de la Commission : statut de conservation favorable « la directive Habitats ne fixe aucune date limite ni les mesures pour atteindre cet objectif [...] c'est à La France de décider comment y arriver, et de le faire en tenant compte des aspects économiques, sociaux et culturels ainsi que des caractéristiques régionales et locales, c'est l'article 2 de la directive. »

MENSONGE : « *les pyrénéens - toujours très majoritairement attachés à la présence de l'ours* ».

L'UE en réalité a entériné le rejet des Pyrénéens par rapport au programme ours. Article 22 de la directive Habitats : les réintroductions « *ne sont pas obligatoires* » et ne pourraient se faire « *qu'après consultation des populations concernées* » : **concernées**, ce n'est ni Midi-Pyrénées, ni la France.

Après les réintroductions de 1996 l'UE avait déjà annulé la suite prévue « *à cause de l'opposition des populations locales* ». Le dernier rapport LIFE-Europe (mars 2013) souligne toujours la force de cette opposition : « *la population pyrénéenne d'ours bruns reste donc menacée, et seul un changement important dans les attitudes locales à la présence de l'ours dans les Pyrénées peut la sauver.* »

La battue d'effarouchement en Ariège, comme celle annoncée peu avant par les « *populations concernées* » dans les Hautes-Pyrénées, sont une preuve supplémentaire de ce rejet. Le « *changement important dans les attitudes locales* » n'est vraiment pas à l'ordre du jour. **L'UE elle-même en tire les conséquences : stop, même si « la population d'ours reste menacée » !**

MENSONGE : *l'ours « seul mammifère en Midi-Pyrénées classé par l'UICN en "danger critique d'extinction" »*

C'est une supercherie : ce classement ne respecte aucune des directives de l'UICN pour l'établissement des listes rouges nationales et régionales.

L'UICN demande de noter la situation des « *espèces mondialement menacées* », avec possibilité de ne

pas mentionner celles dont « *l'effectif représente moins de 1% des effectifs de la population mondiale.* » **L'ours n'est menacé ni mondialement ni dans l'UE, le pourcentage pyrénéen dans les deux cas est proche du zéro !**

Ces directives obligent aussi à indiquer ce %, ce qu'« oublie » de faire notre liste française ou régionale ! Or ce % est essentiel comme l'indique l'UICN afin de ne pas gaspiller l'argent et bien centrer les programmes de sauvegarde en fonction « *du ratio coût/efficacité et des priorités* ». On fait exactement l'inverse avec l'ours.

Étrange de voir le Conseiller Régional délégué en charge de la biodiversité, M. Arcangeli, appuyer en ce sens au lieu de bien orienter les budgets vers les besoins réels et non pas des espèces non menacées. Plus encore en période de crise.

LA VÉRITÉ : L'ADET DU SIEUR ARCANGELI, UNE ESCROQUERIE D'ÉTAT

Les introductions d'ours slovènes de 95-96 ont eu lieu à partir de **mensonges qui engagent directement l'État et le Ministère de l'Environnement** à travers G. Simon, son Conseiller technique puis Directeur de la Nature et des Paysages. Mensonge sur l'acceptation sociale qu'il savait inexistante : « *Après quatre ans d'effort il existe toujours une opposition, voire une très forte opposition locale, à la présence de l'ours brun et tout ce que cette présence implique* », mais cacha en faisant croire l'inverse à partir d'une « *petite structure bâtie pour l'occasion* », l'ADET, « *permettant ainsi au projet d'être moins parisien /.../ pendant que le projet « lourd » de réintroduction évoqué par ailleurs continuerait d'être discuté* » (courriers officiels, 01/1991, 12/1992).

C'est cette petite structure moins parisienne que dirige en 2013 M. Arcangeli et au nom de laquelle il attaque la France.

Si l'Europe n'avait pas été bernée par M. Simon, agissant au nom de l'État, elle n'aurait pas davantage réintroduit en 95-96 qu'elle ne l'a fait après et pour les mêmes raisons. **Toutes les suites du programme ours découlent de ce mensonge initial.**

Il est inadmissible de continuer à faire payer à ceux qui ne le voulaient pas les conséquences d'une escroquerie d'État alors que l'Europe elle-même en a tiré les conclusions que nous venons de voir.

L'État doit réparer ce dysfonctionnement majeur du processus de décision : il doit empêcher ces ours de nuire. Qu'il les mette dans un zoo, qu'il les renvoie en Slovaquie peu importe et s'il les retire, ce n'est pas pour les mettre chez le voisin.

Les signataires du groupe Europe Ecologie au Conseil Régional de Midi-Pyrénées appartiennent à un Parti de Gouvernement attaché à juste titre à dénoncer les scandales d'État. Celui dont l'ADET a été le moyen est aussi grave que les autres : mensonge d'État, déni de démocratie au dépens des « *populations concernées* », conséquences néfastes pour ces populations. Ils devraient alors en tirer les conséquences : une escroquerie d'État est une escroquerie d'État, quand bien même elle concerne une réalité que l'on croit judicieux de défendre par ailleurs.

Pour l'ADDIP, sa Présidente, Marie Lise Broueilh,
son chargé de recherche et porte parole Bruno Besche-Commenge.

Gérard Dubuc, Maire de Saint-Lary (Ariège), territoire de la battue solidaire d'effarouchement à l'ours du 27 juillet.